



CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 12 AVRIL 2019**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 12 avril 2019 à 20 heures 30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick RAMBAUT, Maire.

La Convocation a été adressée le lundi 08 avril 2019 avec l'ordre du jour suivant :

- **Vote des taxes locales 2019**
- **Subvention CCAS**
- **Demande de subvention des communes Gigney/ Fomerey**
- **Vote des Budgets Primitifs 2019 : commune et forêt**
- **Soutien à l'ONF**
- **Contribution budgétaire du Syndicat Scolaire de Dompaire**
- **Document Unique**
- **Informations et questions diverses**

Étaient présents : Messieurs RAMBAUT Patrick, LEROY Raymond, BRINGOUT Thierry et Mesdames FARINEZ Catherine, CHARLES Edith, RETOURNA Christine et CHONAVEL Evelyne.

Absent (s) excusé (s) : Monsieur LEVIEUX Julien et Madame DIDELOT Ghyslaine.

Procuration (s) : Madame DIDELOT Ghyslaine a donné pouvoir à Madame FARINEZ Catherine.

- ✓ Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 11
- ✓ Nombre de Conseillers en exercice : 9
- ✓ Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 7

- Le quorum est atteint -

Madame CHONAVEL Evelyne a été nommée secrétaire de séance.

N° 24/2019 - FINANCES LOCALES - FISCALITÉ - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2019 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux communaux des impôts directs qui ont été votés l'année précédente, à savoir :

- ☞ Taux de la taxe d'habitation à 20,89 %
- ☞ Taux de la taxe foncière bâtie à 13,11 %
- ☞ Taux de la taxe foncière non bâtie à 22,16 %

- Vu le Code général des Impôts,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À 8 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 Abstention ;

DÉCIDE de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2019,

VOTE les taux des trois taxes locales pour l'année 2019, comme suit :

- ☞ Taux de la taxe d'habitation à 20,89 %
- ☞ Taux de la taxe foncière bâtie à 13,11 %
- ☞ Taux de la taxe foncière non bâtie à 22,16 %



N° 25/2019 - FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CCAS 2019 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa délibération n° 15/2019 relative au versement d'une subvention d'un montant de 2 200,00 € pour le CCAS de Dommartin aux Bois au titre de l'année 2019,

- Vu le besoin de la section de fonctionnement du Centre Communal d'Action Social lors de l'établissement de son Budget Primitif 2019,

- Vu la demande de subvention complémentaire du CCAS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

À **8 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION** ;

DÉCIDE de verser une somme complémentaire de **1 500,00 €** comme subvention au Centre Communal des Actions Sociales de DOMMARTIN-AUX-BOIS au titre de l'année 2019.

DIT QUE les crédits seront prévus à l'article 657352 au BP 2019.



◆ **Demande de subvention des communes GIGNEY/FOMEREY :**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis de Gigney-Fomerey informant le Conseil Municipal, que selon la volonté de l'Abbé LAMBOLEY de se faire inhumer au cimetière intercommunal, la commission syndicale lui a concédé un emplacement dans lequel, à terme, seront déposés les restes des autres prêtres inhumés dans ce cimetière. Un monument funéraire existant a été démonté et après remise en état, sera reposé, constituant ainsi une tombe de prêtres. Le coût de ses travaux est estimé à 3 500,00 € TTC. La CSGBI demande une participation financière à hauteur du dixième de la dépense, la paroisse comprenant 10 communes.

Une discussion s'engage sur le sujet. Les déléguées de la commune à l'Association Sainte Fleur n'ont pas souvenir que le sujet ait été évoqué lors de la dernière réunion et ont été surprises que ce soit évoqué comme point de départ de cette demande. Il en ressort qu'avant de faire appel aux communes, il serait bon de demander une participation au diocèse, à l'association Sainte Fleur, pour laquelle l'Abbé a tant fait et dont les fonds proviennent des communes, de lancer un appel aux dons des paroissiens, dont certains pourraient être vexés qu'on les tienne à l'écart. Après toutes ces démarches, il conviendra de faire le point sur les sommes collectées et si besoin d'inviter les communes à compléter.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire un courrier réponse dans ce sens.



DÉLIB N° 26/2019 - FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 : COMMUNE ET FORÊT

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré ;

VOTE, à **8 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention**, comme suit le budget communal 2019, qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **358 053,78€**.
- Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **152 069,49 €**.

VOTE, à **8 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention**, comme suit le budget forêt pour l'année 2019, qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : en dépenses **153 921,68 €** et en recettes de **353 874,17 €**.
- Section d'Investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de **27 918,15 €**.



DÉLIB N° 26/2019 - VŒUX ET MOTIONS - SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'ONF :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'Intersyndical des Personnels de l'Office National des Forêts informant les membres du Conseil Municipal de ce qu'il se passe à l'ONF.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré ;

À 8 Voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION ;

RÉAFFIRME son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

DÉPLORE la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

SOUTIENT les personnels de l'Office National des Forêts,

DEMANDE au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures



DÉLIB N°27/2019 - FINANCES LOCALES - CONTRIBUTION BUDGÉTAIRE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE DOMPAIRE POUR 2019:

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Dompain a fixé à 6 462,00 € le montant de la participation syndicale de la commune de DOMMARTIN-AUX-BOIS pour l'année 2019.

Il rappelle les participations demandées des années précédentes.

Année 2014	12 € / habitant pour 440 habitants	230 € / élèves pour 18 élèves	80 € / élèves transportés	10 860,00 €
Année 2015	12 € / habitant pour 431 habitants	230 € / élèves pour 17 élèves	80 € / élèves transportés	10 442,00 €
Année 2016	10 € / habitant pour 438 habitants	190 € / élèves pour 22 élèves	80 € / élèves transportés	10 320,00 €
Année 2017	10 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 21 élèves	90 € / élèves transportés	10 130,00 €
Année 2018	8 € / habitant pour 425 habitants	190 € / élèves pour 26 élèves	90 € / élèves transportés	10 680,00 €
Année 2019	6 € / habitant pour 397 habitants	170 € /élèves pour 24 élèves	X	6 462,00 €

Il fait également part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier de Monsieur le Président informant que le Syndicat Scolaire ne prendra plus en charge la gestion du remboursement de la participation financière des parents pour le titre du transport scolaire, laissant ainsi le choix aux collectivités adhérentes de rembourser ou pas directement aux parents le titre de transport scolaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°48/2018 en date du 19 octobre 2018 relatif à la décision de rembourser les parents des collégiens le coût du titre du transport scolaire. Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à se prononcer sur le mode de prise en charge à savoir par règlement sur le budget communal ou par fiscalisation.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

À **8 Voix POUR**, **0 CONTRE**, **0 Abstentions** ;

DÉCIDE que cette participation d'un montant de **6 462,00 €** sera fiscalisée pour l'année 2019 au même titre que les années précédentes.



DÉLIB N° 28/2019 - PERSONNEL - APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DU PROGRAMME ANNUEL DE PRÉVENTION :

La collectivité de Dommartin-aux-Bois s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique.

Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention.

Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique/CHSCT chaque année.

- Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes ;

- Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée ;

- Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifié ;

- Vu la loi du 3 janvier 2001 qui précise les missions des centres de gestion ;

- Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion exerçant les missions du CHSCT en date du 26 mars 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré ;

À **8 Voix POUR**, **0 CONTRE**, **0 ABSTENTION** ;

APPROUVE le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.



◆ Questions et informations diverses :

- Vitraux de l'église : Il a été constaté la semaine dernière que des vitraux de l'église étaient décrochés de leurs supports, que l'un d'entre eux menaçait de tomber, de se casser et donc d'entraîner des frais supplémentaires. Un devis a été demandé à une entreprise vosgienne pour leurs restaurations, si possible très rapidement. Cette dépense n'a pas été prévue dans le budget communal.
- Piscine de Mirecourt : Lors du dernier conseil communautaire, une discussion a eu lieu sur le coût de l'entrée de la piscine pour les scolaires. Il a été décidé de ne pas demander de participation financière. Néanmoins, dans un mail adressé aux conseillers communautaires, Monsieur le Maire a demandé que le problème du transport pour aller à la piscine soit évoqué en commission scolaire. En effet, ce coût est proportionnel à l'éloignement de la commune et l'activité piscine de ce fait n'est pas équitable pour tous les scolaires.
- Transport scolaire : La Région Grand Est prendra en charge les transports scolaires des primaires à compte de la rentrée 2019, et pour le secondaire à compter de 2021.
- Cheminement piétons : Les cheminements piétons sont terminés. Il reste à trouver une solution pour leur entretien, en particulier pour éliminer les mauvaises herbes.
- Personnel : Le contrat aidé de Noël DAGNEAU ne pourra être reconduit. Il l'a été quatre fois. En relation avec Pôle Emploi, un rendez-vous a été pris pour un entretien d'embauche dans une autre collectivité.
Un employé en contrat aidé de Girancourt fera trois jours en insertion dans notre commune. Il fera de la maçonnerie avec nos employés.
Bâtiments : Monsieur le Maire a demandé une actualisation des devis de clôture du bâtiment communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.